

## 1983 : LA MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ

Mogniss H. Abdallah

GISTI | « Plein droit »

2002/4 n° 55 | pages 37 à 40

ISSN 0987-3260

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2002-4-page-37.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Mogniss H. Abdallah, « 1983 : La marche pour l'égalité », *Plein droit* 2002/4 (n° 55),  
p. 37-40.

DOI 10.3917/pld.055.0037  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour GISTI.

© GISTI. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Le 3 décembre 1983 à Paris, cent mille personnes environ accueillent la Marche pour l'égalité et contre le racisme dans une ambiance de fête. Partie de Marseille le 15 octobre 1983 dans l'indifférence quasi-générale, la Marche est peu à peu devenue un événement politique historique. Il sera considéré comme un acte fondateur pour la jeunesse des banlieues. A travers le pays, les jeunes issus de l'immigration mais aussi de nombreux Français se sont identifiés aux marcheurs et rejoindront ce que l'on nommera un temps le mouvement beur. Désormais, les Beurs ne sont plus seulement les enfants d'immigrés invisibles, mais bien des acteurs à part entière de la société française. Cette nouvelle donne va bouleverser la perception de l'immigration et redessiner le paysage politique antiraciste.**

# 1983 : La marche pour l'égalité

**Mogniss H. Abdallah**

Agence IM'média

A l'origine de la Marche, il y a les événements dans la ZUP des Minguettes, à Vénissieux (Rhône). Depuis l'été 1981, les affrontements entre les jeunes et la police dans les banlieues de l'est lyonnais, médiatisés à travers les fameux « rodéos » automobiles, prennent un tournant politique. En effet, la droite, encore sous le coup de sa déroute électorale de 1981, a décidé de relever la tête en attaquant le gouvernement sur la question de l'immigration et de la sécurité.

Dans les banlieues ouvrières, à Lyon comme ailleurs, la crise avec son lot de licenciements et de fermetures d'usines, aggrave les tensions. Le tissu social se délite de jour en jour avec le départ de nom-

breux habitants (sur 9 200 logements aux Minguettes, 2 000 à 3 000 étaient vides en 1983). Alors, les lascars « rouillent » au bas des tours, s'approprient caves ou appartements vides, et se débrouillent pour vivre. Le chômage s'installe dans les têtes et dans la vie. A défaut de travail, ils trouvent d'autres sources de revenus, plus ou moins licites. Cependant, le marché de la drogue (dure) n'a pas encore totalement envahi les cités lyonnaises.

La police rôde, à la recherche surtout de jeunes issus de l'immigration qu'elle considère avant tout comme des « *délinquants étrangers* ». L'idée que ces derniers ne puissent plus être expulsés depuis les nouvelles dispositions législatives protégeant les étrangers arrivés avant l'âge de dix ans et coupables de petits délits choque la base policière. (A la veille des élections prési-

dentielles, une grève de la faim de Christian Delorme, Jean Costil et Ahmed Boukhouna avait permis l'arrêt des expulsions des jeunes<sup>(1)</sup>). Qu'à cela ne tienne : un processus policier et médiatique de criminalisation du mode de vie des jeunes tend à faire l'amalgame entre révolte sociale, petite délinquance parfois crapuleuse et grand banditisme pour faire pression sur les décideurs politiques, accusés de laxisme vis-à-vis de l'instauration de « *sanctuaires de hors-la-loi* » et autres « *zones interdites* ».

L'argument de l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat fait mouche auprès du ministre de tutelle des policiers, Gaston Defferre, mais aussi auprès du ministre de la défense Charles Hernu. Ce dernier, par ailleurs maire de Villeurbanne dans l'est lyonnais, n'a pas hésité à détruire la cité Olivier de Serres. Dès

1982, Gaston Defferre s'oppose au ministre de la justice Robert Badinter et à ses velléités d'exercer un contrôle sur la police. A l'occasion des débats parlementaires autour de son projet de loi pour renforcer les contrôles d'identité, le ministre de l'intérieur stigmatise la dangerosité d'enfants qui « parfois à l'âge de six ans et, en tout cas, couramment à dix ans », volent et cassent. Aussi préconise-t-il le principe du « choc salutaire », c'est-à-dire de la prison pour traiter la petite délinquance, une idée importée des Etats-Unis en 1976 par Peyrefitte, ainsi que la répression d'« illégalismes populaires » jusque-là tolérés. Enfin, il avance la notion de « lieux déterminés » à surveiller, voire à pacifier (*Le Monde*, 15 juin 1982). Par ailleurs, il ne veut pas entendre parler d'« une commission qui serait chargée d'examiner les litiges mettant en cause la police ». La police doit avoir le mot de la fin...

### SOS Avenir Minguettes

Au lendemain des élections municipales de mars 1983 marquées par une surenchère raciste et sécuritaire qui fait le lit d'un Front national devenu pour la première fois une force politique nationale, le meurtrier du jeune Ahmed Boutelja de Bron (Est lyonnais) jusque-là en détention préventive est remis en liberté (son procès n'aura lieu qu'en 1995). Le surlendemain, une imposante descente de police aux Minguettes pour une histoire de recel se transforme en affrontement collectif. Le local des jeunes à la tour 10 du quartier Monmousseau est retourné sens dessus-dessous, des mères de famille sont molestées.

Ces violences mettent le feu aux poudres. Les policiers sont obligés de battre en retraite. Les jours suivants, leurs syndicats se lancent



Agence IM'média

dans une virulente campagne publique, saisissent le pouvoir central et menacent le pouvoir d'« actes d'indiscipline » (demandes de mutation en masse, dépôt des armes...). Ils exigent « la reprise des expulsions et des peines exemplaires pour les meneurs et leurs complices, des opérations systématiques de police avec de nombreux effectifs équipés de moyens pour le maintien de l'ordre », ainsi que « le quadrillage de la commune ».

Dans ce contexte, une douzaine de jeunes décident d'une grève de la faim pour interpeller les pouvoirs publics sur une situation qui peut dégénérer à tout moment. Ils créent l'association *SOS Avenir Minguettes* et formulent une série de revendications concernant la police ou la justice (arrêt de l'intimidation policière permanente et des poursuites judiciaires consécutives aux événements du 21 mars 1983, création d'une commission d'enquête indépendante sur les « contentieux » avec certains policiers), et la participation à la réhabilitation de la ZUP (embauche sur le chantier, relogement des familles dites

« lourdes »...). Si les pouvoirs publics acceptent la négociation, après la médiation active de Christian Delorme, le curé des Minguettes, ils est selon eux impossible de répondre favorablement aux demandes qui concernent le volet police-justice. Néanmoins, ils proposent à Christian Delorme et à Toumi Djaidja, président de SOS Avenir Minguettes, de participer à la nouvelle commission communale de prévention de la délinquance, où ils ne peuvent émettre leur avis qu'à titre consultatif. Mais les policiers refusent de s'asseoir à la même table que des « délinquants ».

Sur le terrain, les incidents se multiplient. A quelques jours de la destruction spectaculaire d'une première tour à Monmousseau, la police fait une descente brutale dans le petit centre commercial et arrête Kamel, un des grévistes de la faim. Le 20 juin 1983, un policier tire sur Toumi Djaidja, le blessant grièvement au ventre.

Pendant ce temps, éclate « l'été meurtrier »: Aux quatre coins de France, les crimes racistes se multiplient. L'émoi est à son comble

avec la mort du petit Toufik, neuf ans, abattu d'un coup de 22 long rifle la veille du 14 juillet par un ouvrier irascible à la Courneuve.

### S'adresser à la France entière

Sur son lit d'hôpital, Toumi se demande quoi faire pour sortir de l'isolement et de la haine réciproque. Lors d'une discussion avec Christian Delorme, surgit alors l'idée de « *s'adresser à la France entière par une grande Marche* », comme celles de Gandhi ou de Martin Luther King. L'idée séduit d'emblée les jeunes, qui veulent démarrer la Marche sans attendre. Christian Delorme leur demande un peu de patience. Une initiative d'une telle ampleur, ça s'organise. Les jeunes acceptent à contre-cœur et délèguent l'organisation à la Cimade de Lyon, ainsi qu'au MAN (mouvement pour une alternative non-violente). Christian Delorme et le pasteur Jean Costil obtiendront l'appui des réseaux chrétiens, humanistes et anti-racistes qui avaient permis à leur grève de la faim d'avril 1981 contre les expulsions d'aboutir. Le soutien des protestants, bien représentés au gouvernement, sera aussi particulièrement important pour la suite.

Des collectifs d'accueil se constituent dans plusieurs villes, avant et surtout pendant la Marche. On y trouve les associations de solidarité avec les travailleurs immigrés, les organisations politiques et syndicales, mais aussi beaucoup d'individus « inorganisés », souvent très jeunes, qui affluent, donnant des airs de happening improvisé et « affinitaire » à bien des étapes. Parmi les marcheurs, beaucoup se présentent comme de jeunes Arabes, et arborent le keffieh palestinien. De fait, leur nouvelle communauté d'expérience transcende les frontières entre deuxième généra-

tion d'immigrés de nationalité française ou étrangère et enfants de harakis, entre communautés, entre filles et garçons. Si la présence des filles d'immigrés a été remarquée, on n'a sans doute pas assez relevé que la dynamique interculturelle de la Marche est aussi passée par une recombinaison intra-communautaire (une meilleure prise en compte de cet aspect aurait sans doute aidé à surpasser le clivage ouverture interculturelle/repli communautaire qui hypothéquera l'après-Marche et l'avenir du mouvement beur).

A Paris, le collectif jeunes qui centralise l'accueil sur la capitale,

➤➤ A l'arrivée, les jeunes et les familles défilèrent aux côtés des marcheurs avec les portraits des victimes des crimes racistes et sécuritaires, en scandant « *égalité des droits, justice pour tous* ».

s'autonomise par rapport au cartel d'organisations de soutien et se transforme en « *parlement beur* ». Les militants antiracistes, davantage habitués à la figure traditionnelle du travailleur ou de leur alter-ego immigré, sont médusés par le débarquement inattendu de ces enfants d'immigrés à la verve bien française. Ils passent le relais, tout en s'interrogeant sur leur place dans un tel mouvement. Cette cure de jouvence *in situ* du sérail anti-raciste va permettre à la Marche et aux collectifs de se dégager des logiques d'appareils et des rhétoriques idéologiques.

Ce sont donc les marcheurs qui décident et qui prennent la parole à chaque étape, davantage sur le mode affectif que politique. Craignant le risque de « *récupération* », ils interdisent banderoles et slogans jugés trop polémiques. Pour rassembler large, la Marche adopte d'ailleurs un profil revendicatif discret, dans l'espoir de voir la « France profonde » fraterniser avec la jeunesse issue de l'immigration ou des cités maudites.

Les médias, progressivement séduits par cette image positive, généreuse et oecuménique, en rajouteront. Ils portent aux nues des « *apôtres de la non-violence* », une terminologie quasi-biblique dont les marcheurs ne seront pas dupes, comme le laissera entendre Bouzid Kara, un de leurs porte-parole, dans son livre *La Marche, traversée de la France profonde* (édition Sindbad, 1984). Le père Christian Delorme semble davantage dans son rôle lorsqu'il évoque son souci de l'unité ou la « *fraternité vécue* » comme une valeur essentielle de la République... et de sa foi chrétienne. Son « *âme missionnaire* » et sa « *stratégie des coulisses* » du pouvoir sont contestées par certaines associations autonomes de jeunes issus de l'immigration, qui interpellent parfois rudement les marcheurs. Ces derniers, interloqués, feront le dos rond pour parachever leur périple, mais ils resteront en contact par la suite avec les partisans de l'auto-organisation.

Ceci étant, la critique dite « radicale » de la Marche, formulée de l'extérieur, incantatoire et abstraite, paraît plutôt démobilisatrice et en décalage complet par rapport à l'énergie et la capacité d'initiative forte manifestées par la Marche. Sous une référence plutôt confuse à la « *non-violence* », les marcheurs expérimentent en réalité de nouvelles voies pour sortir d'une révolte épidermique et défensive. Ils s'affir-

ment dorénavant comme acteurs citoyens dans l'espace public.

De fait, il y aura plusieurs Marches dans la Marche, avec des préoccupations différentes. Il s'agit alors de se côtoyer sans s'exclure, mais aussi sans éviter le débat contradictoire.

### Exorciser le syndrome de Dreux

La recherche d'un consensus moral fait passer au second plan par exemple les revendications premières autour de la police et la justice, trop conflictuelles, rappelées néanmoins par des forums justice organisés dans la même période par des associations autonomes à Marseille, Vaulx-en-Velin, Nanterre et Levallois. Et la réalité se chargera de rattraper la Marche : la mort de Habib Grimzi, un jeune algérien défenestré dans le train Bordeaux-Vintimille, ainsi que de nouvelles exactions policières aux Minguettes, vont doper sa dimension revendicative.

A l'arrivée, les jeunes et les familles défilent aux côtés des marcheurs avec les portraits des victimes des crimes racistes et sécuritaires, en scandant « *Egalité des droits, justice pour tous* ».

L'interpellation morale de la société civile a aussi pour certains comme objectif de provoquer un examen de conscience du pays, un sursaut civique afin d'exorciser le syndrome de Dreux – où la droite traditionnelle, alliée avec le FN, a emporté la mairie lors d'une municipale partielle en septembre 1983. Le front républicain, au-delà des cliques gauche-droite, est déjà en gestation. A l'arrivée, le gouvernement et des élus républicains des deux bords rejoignent en fanfare les marcheurs. Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales, assure que de nouvelles mesures contre le racisme vont être prises. Le président Mitterrand reçoit les marcheurs à

l'Elysée et annonce la création prochaine de la carte unique de dix ans pour les étrangers, (en remplacement des cartes de séjour et de travail), et « *des mesures de principe pour que justice soit rendue aux jeunes victimes et à leur famille* » (limitation des ventes d'armes, possibilité pour les associations de quartier de se constituer partie civile dans les affaires de crimes racistes, etc.) En outre, le développement social des quartiers sera désormais considéré comme une priorité nationale.

Dans la foulée, une multitude d'associations de jeunes vont surgir. Après la reconnaissance publique du phénomène « beur », c'est la course à la représentativité et aux fonds publics. En effet, trois semaines seulement après l'euphorie de la Marche, les affrontements raciaux entre grévistes et non-grévistes à Talbot-Poissy sonnent déjà le glas de l'idylle. Les marcheurs soutiennent les travailleurs immigrés licenciés, signifiant par là-même leur refus de jouer la division entre les enfants, accueillis à bras ouverts au sein de la République, et les parents O.S. virés par milliers des usines. Ils feront, après le succès symbolique

de la Marche, un retour sur eux-mêmes et sur leur situation sociale. Et là, tout reste à faire... d'autant que, sur le terrain, le message politique du 3 décembre 1983 ne passe toujours pas. Ainsi Toumi Djaïdja, figure emblématique de la Marche, comparaitra-t-il en octobre 1984 devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne pour des faits allégués de petite délinquance commis en... 1982. « *Défavorablement connu des services de police et de justice* », « *meneur vedette des Minguettes* », il sera condamné « *pour l'exemple* » à quinze mois fermes et arrêté à la barre. C'est en prison, isolé, qu'il apprendra les pérégrinations d'une nouvelle Marche à Mobyette, Convergence 84, et le lancement, sponsorisé par l'Etat et les médias, de SOS- Racisme. « *Touche pas à mon pote* », qu'ils disaient... ■

(1) La suspension des expulsions de jeunes fut d'abord décidée par le ministre de l'intérieur Christian Bonnet pour permettre l'arrêt de la grève de la faim. Puis la loi du 29 octobre 1941 sur l'entrée et le séjour des étrangers introduisit, parmi les catégories d'étrangers non expulsables, les mineurs de moins de dix-huit ans et les étrangers nés en France ou arrivés avant l'âge de dix ans, sauf en cas de menace grave à l'ordre public.

Amadou Gaye/Agence IM'média

